



CONSEIL — 221^e SESSION

TROISIÈME SÉANCE

(SÉANCE VIRTUELLE, VENDREDI 30 OCTOBRE 2020, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Initiative *Aucun pays laissé de côté* (NCLB), politique d'assistance à la mise en œuvre et rapport sur le Programme d'assistance technique de l'OACI pour 2019

1. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15038, qui rend compte du Programme d'assistance technique de l'OACI dans les domaines de la sécurité de l'aviation, de la capacité et de l'efficacité de la navigation aérienne, de la sûreté et de la facilitation, du développement économique du transport aérien et de l'environnement pour l'année 2019, et qui résume les activités menées en matière d'assistance technique dans les domaines de la sécurité et de la sûreté afin d'aider les États membres à renforcer leurs capacités, dans le droit fil de l'initiative *Aucun pays laissé de côté* (NCLB). Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal du Groupe de la mise en œuvre, de la stratégie et de la planification sur le sujet.

2. Après examen, le Conseil :

- a) approuve les mesures prises de mise en œuvre décrites dans la note C-WP/15038 ;
- b) prend note de la vaste gamme d'activités relatives au programme d'assistance technique menées dans le contexte de l'initiative *Aucun pays laissé de côté* (NCLB) et remercie de nouveau le Secrétariat d'avoir prêté son concours précieux à cet égard et d'avoir facilité les efforts de mise en œuvre des États membres ;
- c) demande au Secrétariat de faire plus régulièrement le point sur les niveaux de financement, notamment des précisions sur le financement des activités de projet portant sur le renforcement des capacités et l'assistance technique, selon qu'il convient ;
- d) souligne l'importance de l'équilibre géographique dans les activités de renforcement des capacités et, à cet égard, indique qu'il convient d'envisager la réalisation d'une analyse des besoins ;
- e) demande au Secrétariat de réfléchir à la possibilité de faire part des progrès accomplis dans toutes les catégories d'activités d'assistance ;

- f) demande en outre des précisions sur les critères de sélection des États membres qui bénéficient des activités d'assistance technique ;
- g) note que le Secrétariat envisage actuellement des solutions visant à mieux harmoniser les activités d'assistance technique et les activités de coopération technique, et que le bilan de cette réflexion sera présenté à une session ultérieure du Conseil ;
- h) souligne la nécessité de continuer d'apporter aux États membres une assistance ciblée et mesurable ;
- i) note que le Secrétariat fournira au Conseil des informations actualisées sur les efforts de mobilisation de ressources pour 2020 et 2021 ;
- j) note par ailleurs qu'il serait utile que des rapports financiers sur l'utilisation des fonds volontaires figurent dans le rapport de mise en œuvre des activités d'assistance technique.

Situation financière de l'Organisation et niveau du Fonds de roulement

3. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15083, qui rend compte de la situation financière de l'Organisation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020 ainsi que des évolutions intervenues depuis le dernier rapport qui lui a été présenté, à sa 220^e session. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité des finances sur le sujet, ainsi que d'un exposé PowerPoint présenté par la Secrétaire générale.

4. Après examen, le Conseil :

- a) prie instamment tous les États membres qui n'ont pas encore versé les contributions qu'ils doivent au titre de 2020 et des exercices précédents de s'acquitter immédiatement de leurs obligations juridiques, conformément aux dispositions des articles 61 et 62 de la Convention de Chicago ;
- b) note les incidences qu'ont eues la réception tardive de contributions et la pandémie de COVID-19 sur l'utilisation des crédits de 2020 par l'OACI aux fins de la mise en œuvre de son programme des travaux de 2020, l'augmentation potentielle de la part du budget à reporter en 2021, et la crise de liquidités qui pourrait survenir au début de l'exercice prochain si le paiement des contributions de 2020 et 2021 continue d'être retardé ;
- c) prie instamment tous les États membres de payer leurs contributions pour 2021 d'ici au 1^{er} janvier 2021, conformément aux dispositions de l'alinéa a) de l'article 6.5 du Règlement financier ;
- d) prend note de l'intention exprimée par la Secrétaire générale de présenter au Conseil, à sa prochaine session, un rapport détaillant les incidences des mesures de maîtrise des coûts qui sont appliquées par le Secrétariat aux activités du programme de l'Organisation ;
- e) accueille favorablement la proposition du Comité des finances de continuer à surveiller la situation financière de l'Organisation pendant l'intersession qui suivra la clôture de la 221^e session, et à tenir le Conseil informé des évolutions en la matière, le cas échéant.

Budget et plan opérationnel du Fonds de génération de produits auxiliaires pour 2021

5. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15077, qui présente les prévisions budgétaires du Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) pour l'année 2021 et le plan opérationnel connexe. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité des finances sur le sujet.

6. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le budget et le plan opérationnel de l'ARGF pour l'année 2021 ;
- b) note le caractère incertain du contexte créé par la pandémie de COVID-19 et ses effets potentiels sur l'ARGF en 2021 ;
- c) note la démarche progressive adoptée afin de rendre gratuit l'accès public aux publications réglementaires de l'OACI en ligne ;
- d) demande au Secrétariat d'établir un plan opérationnel triennal pour l'ARGF, qui sera présenté au Conseil à une session ultérieure, tout en tenant compte des contraintes reconnues liées à l'établissement d'un tel plan en amont de la confirmation du budget triennal 2023-2024-2025.

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de l'ensemble d'orientations du FIC

7. Le Conseil examine ce point en s'appuyant sur un rapport verbal de la Secrétaire générale et un rapport verbal du Comité des finances. Après examen, il prend bonne note des informations présentées dans les deux rapports.

Organisation et ordre du jour de la trente-deuxième réunion du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation

8. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15101, qui présente une proposition relative à la tenue de la trente-deuxième réunion du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSECP/32). Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité de l'intervention illicite sur le sujet.

9. Après examen, le Conseil :

- a) approuve, à titre provisoire, la tenue de la réunion AVSECP/32 du 31 mai au 4 juin 2021, sur la base de l'ordre du jour et du calendrier proposés dans les Appendices A et B de la note de travail ;
- b) approuve l'invitation en qualité d'observateurs des organisations énumérées dans l'Appendice C de la note de travail.

Rapport de la neuvième réunion du Comité directeur du Plan AFI SECFAL

10. Le Conseil examine ce point en s'appuyant sur un rapport verbal ainsi que sur un exposé PowerPoint présentés par le Président du Comité directeur du Plan AFI SECFAL.

11. Après examen, le Conseil :

- a) salue les progrès réalisés dans l'exécution du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL) ;
- b) prend note des difficultés auxquelles sont confrontés les États membres de la région étant donné les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le secteur aéronautique et ses conséquences préjudiciables sur les ressources financières du Plan AFI SECFAL ;
- c) prend également note des priorités essentielles définies par le Comité directeur à sa neuvième réunion ;
- d) souligne l'importance des efforts de mobilisation des ressources à l'appui du Plan AFI SECFAL et, à cet égard, encourage les États membres à continuer d'apporter des contributions volontaires, financières et en nature pour appuyer les activités d'exécution du Plan dans la région.

— FIN —